

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
On s'abonne	
A SAUMUR	
Au bureau du Journal	
ou en envoyant un mandat	
sur la poste	
et chez tous les libraires	

POLITIQUE. LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne.....	20
Réclames, —	30
Faits divers —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Observations de M. DAVY

Opticien, place de la Bilange, 36
SAUMUR.

Saumur, le 12 décembre 1892.		
Heures.	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.	$\frac{m}{m}$	+ 8°
Ce matin, à 8 h.	$\frac{m}{m}$	+ 7°
Midi,	755 $\frac{m}{m}$	+ 9°
Hausse	3 $\frac{m}{m}$	
Baisse	$\frac{m}{m}$	
Température minima de la nuit + 3		

SAUMUR, 12 DÉCEMBRE

L'autopsie du baron de Reinach

L'exhumation a eu lieu, ainsi que nous l'avons dit, samedi matin, à neuf heures et demie, en présence de MM. Guesle, juge d'instruction; Castaing, procureur de la République; Clément, commissaire aux délégations judiciaires; Louvet, premier adjoint au maire de Nivillers; Vibart, commis-greffier de Beauvais; Royer, commissaire de police de Beauvais; et Barrard, juge de paix de Nivillers. Le service d'ordre était commandé par le capitaine de gendarmerie Massenet.

Le cercueil a été transporté à la mairie.

Les précautions les plus minutieuses ont été prises pour empêcher la vue du cadavre. Le commissaire de police lui-même n'a pu pénétrer dans la salle et les plombiers qui ont découpé le cercueil de plomb ont été cougédiés dès que la section a été faite, c'est-à-dire avant d'avoir pu apercevoir le corps.

On dit que le cadavre est dans un état de conservation surprenante et n'exhale aucune odeur.

Les journalistes qui ont fait le voyage ont rédigé une protestation contre l'interdiction d'entrer dans la salle.

Nivillers, midi. — Malgré deux démarches faites auprès du juge d'instruction, les journalistes n'ont pu entrer dans le cimetière avant la fin de l'exhumation. On a pu seulement constater dans le trajet du cimetière à la mairie, que le cercueil ne portait pas le cachet du commissaire de police.

A une nouvelle démarche faite par les membres de la presse pour qu'il lui leur soit communiqué, sinon le résultat de l'autopsie, du moins la constatation de l'identité, le procureur oppose le refus le plus formel, alléguant que la Commission rogatoire de M. Franqueville lui enjoignait l'interdiction du cimetière à tous, sauf aux personnes citées par ladite Commission.

Dans la salle de la mairie où a eu lieu l'autopsie, les gendarmes ne laissent entrer que le Parquet et les médecins légistes. Les médecins de Beauvais n'ont même pas été appelés.

On remarque qu'il n'y a en présence du cadavre que des gens qui n'ont pas connu le baron de Reinach, à l'exception des membres du Parquet.

L'opération a été terminée à midi 40. Aussitôt les ouvriers plombiers ont été appelés à la fermeture du cercueil, mais il n'ont rien vu.

Les restes du corps ainsi replacés dans le double cercueil, ont été inhumés de nouveau dans le caveau d'où ils ont été extraits.

1 heure. — Devant le refus formel du juge d'instruction de permettre à la presse d'assister à l'ouverture du cercueil, les délégués des journaux réunis ont adressé une demande ainsi conçue: « Nous demandons l'autorisation d'être admis à la constatation de l'identité du cadavre de M. de Reinach. Nous espérons, en présence de l'émotion produite dans le pays tout entier par les incidents se rattachant à ce décès, que vous ne refuserez pas cette autorisation aux vingt représentants de la presse réunis à Nivillers. »

Ont signé les trois délégués du *Figaro*, du *Petit Journal* et de *l'Echo de Paris*.

3 heures. — Malgré la démarche écrite des délégués, le juge d'instruction refuse formellement de permettre même à un seul membre de la presse d'assister à la constatation de l'identité.

L'adjoint de Nivillers, M. Louvet, que nous arrêtons au moment où il sort de la mairie, nous affirme que le cadavre est bien celui du baron: les traits sont bien conservés; il est en habit et en cravate blanche.

Devant les refus réitérés de rien communiquer au sujet de l'identité et des résultats de l'autopsie, les journalistes décident de rentrer à Beauvais, et de laisser juge l'opinion publique.

4 heures. — Par une voie des plus sûres, nous apprenons que les médecins qui ont pratiqué l'autopsie écartent déjà l'apoplexie et la mort naturelle.

4 heures 30. — Les délégués sont repartis pour Paris, ainsi que M. Clément.

Le secret le plus absolu est toujours gardé sur l'autopsie.

Le cerveau, la moelle épinière et tous les organes se rattachant à l'appareil de la digestion ont été placés dans des bocaux qui seront rapportés à Paris pour y être examinés et analysés avec toutes les garanties nécessaires.

INFORMATIONS

M. QUESNAY DE BEAUREPAIRE

C'est décidé. Comme nous l'avons dit avant-hier, M. Quesnay de Beaurepaire, qui a refusé absolument de signer l'ordre d'autopsie du baron de Reinach et de communiquer à la Commission d'enquête les dossiers du Panama, vient d'être élevé au poste de président de chambre à la Cour de cassation.

C'est de l'avancement.

C'est à M. de Reinach que M. Ricard a dû sa chute, et M. Quesnay de Beaurepaire son élévation.

Même après sa mort, le baron israélite joue un rôle important dans la République panamiste.

L'incident Quesnay de Beaurepaire fait, au Palais, l'objet de toutes les conversations.

Beaucoup estiment que, tout en restant conforme aux règles de la justice, son attitude n'est point pour faciliter la tâche du gouvernement, aussi s'en réjouissent-ils. Quelques-uns même vont plus loin et reprochent à M. Ques-

nay de Beaurepaire ce qu'ils appellent « sa tiédeur ». A les entendre il aurait dû résister durement au garde des sceaux, refuser l'autopsie, refuser le dossier et attendre qu'on le convoquât.

D'autres considèrent, au contraire, comme absolument correcte, la conduite du procureur général qui, se trouvant en désaccord sur un point de droit avec son ministre, laisse à un successeur la possibilité d'une entente, d'ailleurs honorable pour tous.

D'autres encore, et parmi ceux-là les familiers du parquet, disent que M. de Beaurepaire attendait, souhaitait sa nomination à la Cour de cassation, qu'il l'a même provoquée et qu'en somme, loin de lui être désagréable, l'incident comble ses vœux.

UNE PROPOSITION PRATIQUE

A la fin de la séance de jeudi, un membre de la Droite, M. de Ramel a déposé une proposition intéressante à tous les points de vue. Elle tend à accorder aux porteurs de titres de Panama le droit de se constituer en syndicat et de se faire représenter en justice par mandataire pour intenter ou soutenir toute action contre les administrateurs, gérants ou toutes autres personnes, auteurs ou complices, ayant dissipé ou détourné des fonds de cette entreprise.

C'est un moyen pratique excellent pour assurer la sanction des responsabilités engagées et un utile appui donné aux victimes si intéressantes de Panama pour atténuer, en ce qui les concerne, les conséquences des gaspillages et des malversations.

L'idée était en soi si juste que, bien qu'elle fût présentée par un membre de la Droite, la majorité n'a point refusé de lui accorder le bénéfice de l'urgence.

Il faut louer M. de Ramel de son initiative et souhaiter qu'elle porte ses fruits.

SUSCEPTIBILITÉ NATURELLE

Le bruit s'accrédite que les héritiers de M. de Reinach se proposeraient de publier divers documents propres à établir l'inanité de certaines accusations portées contre ce financier. On sait en effet qu'il semblerait résulter d'un certain nombre de dépositions faites devant la Commission d'enquête, que M. de Reinach aurait employé en paiement de dettes personnelles, des sommes qui lui auraient été remises pour un emploi tout différent. Si le fait était reconnu exact, l'honneur de M. de Reinach serait entaché de la façon la plus grave. On ne saurait donc qu'approuver les membres de sa famille de vouloir le disculper d'accusations de ce genre. On ne peut s'étonner que du retard mis de leur part à faire une démarche qui intéresse non seulement l'honneur du défunt mais dans une certaine mesure celle de ses héritiers.

Un article du Morning Post

Les journaux républicains font grand bruit d'un article qui a paru vendredi soir à Londres dans le *Morning Post* et qu'ils prétendent inspiré par Monsieur le Comte de Paris.

Nous le reproduisons *in extenso* et à titre

de document tel qu'ils le publient eux-mêmes:

« Tout le monde a baussé les épaules à Paris en lisant l'article où M. Rochefort accuse M^r le Comte de Paris de s'être entendu avec Guillaume II pour perdre la République en France en achetant les dossiers de M. Arton et en divulguant les scandales du Panama. La meilleure preuve que M^r le Comte de Paris est étranger à cette triste affaire, c'est qu'il a quitté l'Angleterre pour son séjour annuel en Espagne, précisément au moment où le scandale éclatait et qu'il n'a pas cru devoir renoncer à ce voyage dont la date était fixée depuis longtemps.

» Mais on aurait tort de croire qu'il ne prévoit pas les conséquences de ces graves incidents et qu'il s'en désintéresse.

» Le hasard m'a fait précisément rencontrer ces jours-ci un homme politique très bien informé et qui est en relations personnelles et fréquentes avec le Prince. Voici ce qu'il m'a dit sur ses dispositions actuelles.

» Les qualités maîtresses du Comte de Paris sont la force d'âme et le sang-froid d'esprit. Il ne s'abat ni ne s'exalte et ne se laisse jamais déconcerter par les événements. Aussi n'a-t-il point partagé le découragement qui avait envahi quelques-uns de ses partisans. Il a toujours pensé en particulier que le mouvement d'adhésion de certains conservateurs à la République n'aurait qu'un temps et que quelque aventure inespérée viendrait les en détourner.

» Les scandales du Panama ne sont à ses yeux qu'un des symptômes du mal qui dévore la France livrée à des politiciens qui l'oppriment ou l'exploitent et dont quelques-uns sont déjà convaincus d'avoir trafiqué de leur mandat.

» Sans doute, ces déplorables histoires dont il gémit comme Français — car elles seraient de nature à déconsidérer injustement la France à l'étranger — auront pour résultat d'ouvrir les yeux à ceux qui, de bonne foi, ont cru que la République était un régime qui pouvait convenir à la France. Mais peut-être faudrait-il encore pour cela un certain temps, car l'esprit du suffrage universel ne change pas en un jour et les évolutions ne s'opèrent que lentement dans ses couches profondes.

» C'est plusieurs mois seulement après les scandales de Wilson que s'est produit le mouvement que le général Boulanger avait su si habilement exploiter à son profit. Un mouvement analogue éclatera en France, lorsque le dernier paysan, le dernier ouvrier sera bien convaincu qu'il avait placé sa confiance en des gens dont les uns ont volé et les autres ont laissé faire.

» Ce mouvement ne pourra profiter qu'à la monarchie; car la monarchie représente l'honnêteté et le parti monarchique est pur de toute compromission dans ces scandales.

» C'est le moment qu'attend le Comte de Paris, qui se fait renseigner exactement au jour le jour par ses amis sur les moindres incidents qui se passent en France et sur les phases que traverse l'opinion publique.

» Néanmoins, si les événements marchent plus vite que ses prévisions et si une crise

présidentielle ou une dissolution anticipée rendait nécessaire un contact plus fréquent avec ses partisans, il n'hésiterait pas à quitter son séjour habituel pour se rapprocher d'eux. Mais prétendre qu'il a machiné l'affaire du Panama dans l'intérêt de la Monarchie pour déconsidérer la République, c'est une insanité qui ne supporte pas la discussion et qui ne mérite même pas un démenti. »

NOUVELLES MILITAIRES

LES REVUES D'APPEL

Le ministre de la guerre vient de régler les convocations aux revues d'appel auxquelles sont soumis les hommes classés dans les services auxiliaires.

Le nombre total de ces revues reste fixé à cinq, et leur roulement est établi de façon que la première ait lieu dans la deuxième année de service dans la réserve de l'armée active, la troisième dans la septième année de service dans ladite réserve, le quatrième dans la deuxième année de service dans l'armée territoriale, et la cinquième dans la première année de service dans la réserve de l'armée territoriale et se confondant avec la revue d'appel imposée aux réservistes territoriaux par la loi du 19 juillet 1892.

Pour faciliter à nos lecteurs l'accomplissement de leurs obligations, voici la correspondance des classes avec les années de convocation :

En	les classes	1890, 1877, 1872.
1893,	—	1891, 1883, 1878, 1873.
1894,	—	1892, 1888, 1884, 1879, 1874.
1895,	—	1893, 1889, 1885, 1880, 1875.
1896,	—	1894, 1890, 1886, 1881, 1876.
1897,	—	1895, 1891, 1887, 1882, 1877.
1898,	—	1896, 1892, 1888, 1883, 1878.
1899,	—	1897, 1893, 1889, 1884, 1879.
1900,	—	1898, 1894, 1890, 1885, 1880.
1901,	—	1899, 1895, 1891, 1886, 1881.
1902,	—	1900, 1896, 1892, 1887, 1882.

Les classes 1886 et 1882, qui devraient répondre l'année prochaine, se trouvent donc renvoyées à 1897 et 1898.

La classe 1887, qui devait répondre en 1894, ne répondra qu'en 1898.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

VOTE DE NOS DÉPUTÉS

Séance du 9 décembre

Sur la priorité de l'ordre du jour de M. Hubbard, ainsi conçu :

« La Chambre, convaincue que le gouvernement, d'accord avec la Commission d'enquête, fera la lumière la plus complète sur les affaires de Panama, approuve ses déclarations et passe à l'ordre du jour. »

Pour, 217 ; contre, 295.

Ont voté pour : MM. Berger, Fairé, de La Bourdonnaye, de Maillé, de Soland, de Terres.

A voté contre : M. Coudreuse.

Sur l'ordre du jour de M. Félix Faure et Royer, dont voici les termes :

« La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

Pour, 307 ; contre, 100.

A voté pour : M. Coudreuse.

Ont voté contre : MM. de La Bourdonnaye, de Maillé, de Soland, de Terres.

MM. Fairé et Berger se sont abstenus.

Sur la proposition de loi de M. Ramel ayant pour but de faciliter aux porteurs de titres de Panama les poursuites à fin civile, en responsabilité des administrateurs de cette société et de tous ceux qui ont reçu des sommes indûment payées.

Pour, 413 ; contre, 65.

Tous nos députés ont voté pour.

ELECTIONS AU TRIBUNAL DE COMMERCE

Nous rappelons que c'est dimanche prochain 18 courant qu'aura lieu le scrutin de ballottage pour le renouvellement partiel du tribunal de commerce.

LE SERVICE DU LIEUTENANT MENOÛ

Nous arrivons du service funèbre célébré aux Rosiers par les soins de la Croix-Rouge, en mémoire de M. Elie Menou.

Nous en donnerons le compte rendu demain avec le texte du discours prononcé par M. l'abbé Gillet, curé des Rosiers.

NÉCROLOGIE

Nous avons appris, samedi soir, la mort de M^{me} la baronne de Grandmaison, née Jeanne-Marie-Ernestine-Rosalie d'Ivry, qui vient de succomber, à l'âge de 51 ans, aux suites d'une longue maladie.

Elle laisse trois fils, dont l'aîné habite le château de Montreuil, à Montreuil-Bellay, où il a promptement conquis les sympathies de la population qui l'a nommé maire de la ville.

Les sœurs de M^{me} de Grandmaison ont épousé le marquis de Guérisse et le comte du Manoir.

Les obsèques ont été célébrées à Paris aujourd'hui lundi.

L'inhumation se fera dans l'Eure.

Un service sera célébré, dans l'église paroissiale de Montreuil-Bellay, vendredi prochain 16 décembre.

Nous adressons à M. le baron de Grandmaison tous nos sentiments de respectueuse condoléance.

LA FOIRE

Les vides se sont comblés sur le quai de Limoges. Hier, depuis la place de l'Hôtel-de-Ville jusqu'à la place Saint-Michel, les baraques bordaient chaque côté de la route et rendaient ainsi la circulation difficile. Une foule nombreuse avait, en effet, envahi de très bonne heure le quai de Limoges et ne s'est écoulée que fort tard, marchant courageusement dans le cloaque rendu encore plus liquide par le piétinement continu.

Les forains ont fait d'excellentes recettes. Les nombreux marchands de friandises avaient peine à servir la clientèle sans cesse renouvelée, et les baladins ont multiplié les représentations bien au delà de leurs prévisions.

Il est vrai que la journée d'hier était le grand jour de la foire, et les habitants des environs n'auraient pas manqué, coûte que coûte, de se rendre à Saumur. Aussi voyions-nous nos braves gars doublés de leur promesse, tous crottés comme des barbets, se suivre gaiement et prendre d'assaut les loges de toutes sortes du quai de Limoges.

LE MUSÉE PONTI

Nous ne saurions engager trop vivement nos lecteurs à visiter le musée Ponti, extérieurement l'une des plus modestes attractions de notre foire, et dont le dehors est bien loin de faire pressentir les merveilles qu'il renferme. Le musée Ponti se monte ordinairement en magasin : c'est ce qui explique la simplicité de l'installation actuelle. On y peut, en ce moment, admirer Venise (une vingtaine de tableaux), à laquelle succéderont Naples, Rome et Jérusalem, ces différentes vues prises sur le vif et donnant l'idée la plus exacte de la réalité. Nous tiendrons nos lecteurs au courant de ces quatre transformations, assurés de les voir conserver le meilleur souvenir de leurs visites au musée Ponti.

UN PHÉNOMÈNE

Hier, il y avait à la foire de Saumur une exhibition assez curieuse : c'est un veau à deux têtes et quatre yeux, une gueule de lion et une bouche de veau ; les deux mâchoires inférieures sont celles d'un porc.

Le propriétaire de cet animal est M. Derouault, à St-Philbert-du-Peuple, près Longué.

L'ACCIDENT DU CHEMIN DE FER BRÉZÉ-MONTREUIL

Le Tribunal correctionnel de Saumur a rendu vendredi son jugement.

Le mécanicien Gior et les dames Rémondeau et Grandin, gardes-barrières, ont été renvoyés des fins de la plainte sans dépens.

Gerbron, chef de gare à Brézé, et Salmon, employé à la gare de Montreuil, ont été condamnés chacun à huit jours de prison et 50 francs d'amende.

LES POIVRES FALSIFIÉS

Vendredi est venue devant la Cour d'appel d'Angers une affaire assez intéressante.

M. Jules Renaud, négociant à Marseille, faisait appel d'un jugement du tribunal correctionnel de Saumur qui l'a condamné pour tromperie sur la marchandise vendue.

M. Renaud aurait vendu à un épicier de Saumur du poivre falsifié.

M^e Doumerc, du barreau de Paris, défendait M. Renaud.

Avant d'expliquer les faits, il a déposé des conclusions tendant à l'incompétence de la Cour.

La Cour a mis l'affaire en délibéré ; elle rendra son jugement vendredi prochain.

L'AFFAIRE DES VINS DE CHAMPAGNE

Nous avons, en son temps, parlé de l'arrêt rendu par la Cour d'appel de Paris, le 18 novembre dernier, au profit du syndicat des vins de Champagne, contre MM. Chapin et C^e, négociants en vins à Varrains.

Voici les principaux considérants de cet arrêt :

« Attendu qu'on ne saurait considérer la désignation de Vin de Champagne comme s'appliquant à tous les vins mousseux, en général, et pouvant en conséquence être donnée aux vins mousseux fabriqués à Saumur ; que cette désignation est aussi abusive et aussi mensongère que si elle était donnée aux vins mousseux d'Anjou, de Saint-Peray, des provinces Rhénanes et autres, quand bien même les modes de fabrication des vins mousseux seraient partout identiques, ce qui n'est pas démontré ; que le mot Champagne, en effet, est indicatif tout à la fois du lieu de production et du lieu de fabrication de certains vins, spécialement connus sous cette qualification et non d'autres ; que les vins de Champagne, purement naturels d'ailleurs, comme les vins de Bordeaux et de Bourgogne, tiennent leur qualité tout à la fois du sol et du mode de manutention qu'ils ont subi, d'où il résulte que la dénomination Champagne, grâce à deux éléments constitutifs, se trouve dans son emploi doublement protégée par la loi de 1824, protégée comme lieu de fabrication, protégée comme lieu de production ; qu'on peut dès lors conclure que le mot « Champagne », par le fait de cette dualité constitutive, ne pouvait pas tomber dans le domaine public, comme les appellations : « Savon de Marseille, Eau de Cologne, Biscuits de Reims », qui ne désignent aujourd'hui ni un lieu de production, ni un lieu de fabrication, mais seulement des procédés particuliers de fabrication ;

« Attendu, dès lors, que la désignation de « Champagne » ou « vin de Champagne » n'étant pas tombée dans le domaine public, ne peut s'appliquer à des vins mousseux non champenois ;

« Qu'il importe peu que des fabricants, même de la Marne, aient fait entrer dans leurs cuvées des vins par eux achetés ailleurs que dans l'ancienne province de Champagne, ni que des vins mousseux fabriqués à l'étranger soient vendus sous le nom de vins de Champagne ; qu'en effet un abus ne saurait justifier un autre abus. »

Tournée Abel. — « Le Juif Polonais »

Nous annonçons avec plaisir à nos lecteurs que nous aurons prochainement, à notre théâtre, une représentation des plus intéressantes à laquelle nous prédisons un grand succès.

M. Abel, du Vaudeville, auquel nous devons de connaître quelques grands succès parisiens, tels que *Devant l'Ennemi*, *Le Régiment*, etc., etc., nous donnera, cette fois, le succès actuel e la Comédie-Française, *Le Juif Polonais*,

avec le concours de M. Dumaine, dont nous avons été à même d'apprécier le talent dans Jean Valjean, des *Misérables*, de Victor Hugo, dans Dagobert, du *Juif Errant*, d'Eugène Sue, etc., qu'il est venu jouer sur notre scène.

Nul doute que le grand artiste, qui a laissé dans notre ville d'excellents souvenirs, ne soit accueilli chaleureusement, et nous sommes certains que nombreux sera le public pour applaudir les interprètes et le vaillant artiste qui ne craint pas de se prodiguer, pour faire connaître en France l'œuvre des maîtres alsaciens.

COLLÈGE DE JEUNES FILLES

La direction du Collège de filles nous prie d'insérer la note suivante :

« Les élèves du Collège de jeunes filles viennent de faire elles-mêmes, avec le produit de leurs cotisations, des vêtements pour habiller complètement cinquante enfants pauvres. La distribution de ces vêtements, qui devait d'abord se faire au moment de la fête annuelle de l'Arbre de Noël du Collège, est avancée à cause des grands froids de ces jours derniers. C'est une vraie fête pour les enfants choisis parmi les plus pauvres des écoles maternelles qui remportent avec leurs vêtements solides, chauds et bien faits, le souvenir d'un bon goûter qui leur est donné et surtout celui d'un accueil sympathique. »

UN LAURÉAT

M. Mercier, Raoul, de Vernoi, élève de 3^e année à l'Ecole de médecine de Tours, a reçu une médaille de vermeil à la distribution des récompenses qui a été faite à Tours mercredi dernier.

ANGERS

LES MOBILISÉS DE MAINE-ET-LOIRE

On se souvient que lors du concours musical de la Doure, auquel avait pris part la Fanfare de Monnaie, un groupe d'anciens mobilisés de Maine-et-Loire avait eu la généreuse pensée d'ouvrir une souscription dans le but d'offrir une médaille à cette Fanfare de Monnaie, où sont tombés un certain nombre de mobilisés dans la fameuse journée du 20 décembre 1870.

Le reliquat de la somme employée à cet effet était resté aux mains de M. Aristide Justeau qui, d'accord avec plusieurs de ses anciens frères d'armes, a décidé de l'utiliser à l'achat d'une couronne qui sera expédiée à temps pour que le maire de Monnaie la dépose le 20 sur la tombe des mobilisés de Maine-et-Loire.

Nous rappelons que, ce jour-là, chaque année, la municipalité fait célébrer un service religieux et que les habitants vont déposer sur la tombe un pieux hommage.

TOURNÉE D'INSPECTION

M. le général de Saint-Haouan, inspecteur de cavalerie, est actuellement en inspection à Angers.

ADJUDICATION

Vendredi a eu lieu, à Angers, sous la présidence de M. le docteur Petrucci, directeur de l'asile de Sainte-Gemmes, accompagné de M. l'Econome de ladite asile, l'adjudication des fournitures à faire, pendant l'année 1893, à l'asile des aliénés de Sainte-Gemmes-sur-Loire. Trente-deux lots ont été adjugés.

A été nommé adjudicataire pour les chaussures en bois : M. Rousseau, sabotier à Fontevault.

UN FABRICANT DE NOBLESSE

Un ancien notaire de Loudun, nommé Jean Legras, venait s'installer à Paris, il y a un an. Il avait loué un élégant appartement rue Saint-Simon, 9, et se faisait appeler le comte de Vaubercy de Marcillac de Nungenet. Il recevait beaucoup de monde et sa correspondance quotidienne était des plus volumineuses, car il avait monté un important cabinet d'affaires.

Lorsque l'ex-tabellion disparut de Loudun, il laissa derrière lui un passif considérable et de nombreuses victimes. Le parquet releva contre

le fûgitif une quantité d'escroqueries et d'abus de confiance, mais les recherches pour découvrir son lieu de retraite étaient demeurées infructueuses, et on commençait à l'oublier. De nouvelles plaintes sont venues le rappeler à la mémoire de la justice et, l'autre jour, M. le comte de Vaubercy de Marcillac de Nungenot était cueilli dans son superbe cabinet par des agents de la Sûreté et expédié *illico* à Loudun.

Jean Legras se faisait des rentes sérieuses en exploitant la vanité de ses clients, recrutés parmi les gens, et ils sont légion, tout disposés à d'importants sacrifices pour l'obtention d'un titre nobiliaire ou d'un bout de ruban, même exotique. Il s'occupait de recherches généalogiques pour les familles, se faisant naturellement verser des avances pour la première démarche. Il se chargeait aussi, et c'était là sa principale ressource, d'obtenir de certaines cours étrangères des titres nobiliaires et des décorations.

Chez lui, où une perquisition a été faite, on a saisi plusieurs dossiers emportés de son étude, des pièces généalogiques, des livres d'armoiries, des brevets et des quantités de décorations et de plaques de modèles variés. Des rubans, il y en avait des aunes. M. le comte de Vaubercy ne se gênait pas, du reste, pour fabriquer de toutes pièces, dans le silence du *home*, les brevets les plus obscurs et les plus décevants.

Jean Legras est âgé de 50 ans. Il a eu quatre enfants, mais six sont morts jeunes. Les huit survivants portent tous des titres ronflants dont les a baptisés leur père. Le père de Legras est, paraît-il, un simple marchand de toile.

Le procès, qui s'ouvrira prochainement à Loudun, promet d'être intéressant.

Encore un curieux type des dessous parisiens qui vient de disparaître!

SINGULIÈRE ESCROQUERIE

ORLÉANS. — Un officier du 30^e d'artillerie, le lieutenant de Boonechose, neveu du cardinal, vient d'être la victime d'une singulière escroquerie. Il recevait, jeudi soir, une dépêche de Versailles, signée d'un général en fonctions en cette ville, lui donnant l'ordre de venir de suite pour conférer d'une affaire personnelle. Le lieutenant partit aussitôt. Pendant son absence, sa femme reçut alors un autre télégramme lui demandant immédiatement mille francs, signé de son mari et venant de Juvisy. M^{me} de Boonechose envoya les mille francs qui furent sans doute touchés, grâce à des papiers faux.

État civil de la ville de Saumur

NAISSANCE

Le 9 décembre. — Emile Girard, rue de la Croix-Verte.

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Albert-Louis Lamoureux, menuisier, et Eugénie-Françoise-Augustine-Joséphine Lorient, couturière, tous deux à Saumur.

Marie-Joseph Maupas, sans profession, et Léodie-Eulalie Hilaire (veuve), couturière, tous deux à Saumur.

André Remondeau, journalier, et Louise Cousset, journalière, tous deux à Saumur.

Joseph Rosier, cavalier de manège, à Saumur, et Marie-Léonie Berry, sans profession, à Autrey (Vosges).

Jean-Baptiste-Marie-Augustin Lamprière, jardinier, et Augustine-Joséphine Auger, cuisinière, tous deux à Saumur.

Louis-Ambroise-Marie-Joseph de Wauvert de Genlis, sans profession, à Amiens (Somme), et Jeanne-Louise-Marie Piéti, sans profession, à Saumur.

DÉCÈS

Le 9 décembre. — Jeanne Beillard, veuve de Paul Pinot, sans profession, 76 ans, rue Brault.

Le 10. — Anne Raynault, épouse de Laurent Yassou, sans profession, 76 ans, rue Notre-Dame.

Le Cirque Plège.

Nous avons reçu samedi soir, trop tard pour pouvoir les annoncer, les programmes des représentations que le cirque Plège a données avant-hier et hier. Nous l'avons regretté à un double point de vue, d'abord parce que le temps abominable eût engagé les promeneurs d'hier à se réfugier au cirque plutôt que de se tremper sur le quai de Limoges; en second lieu parce que le spectacle offert par M. Plège est très intéressant, et nos lecteurs en eussent profité.

L'intérieur du cirque est très confortable, et la construction fait honneur à M. Imbert, charpentier.

Les exercices sont accompagnés d'un orchestre que dirige M. Van Poppel. Ce n'est pas une musique à coups de grosse caisse, mais bien un orchestre où les violons dominent. Tous les costumes nous ont paru d'une grande fraîcheur, surtout ceux des dames, fraîcheur qui n'a d'égale que celle de leurs gracieux visages. Les clowns sont drôles. Les chevaux sont fort beaux, très bien dressés, entre autres les quatre chevaux blancs en liberté. Les acrobates ont eu de bons moments; nous devons particulièrement citer le petit Joé, les Albanos, les Donatos, les seuls clowns uni-jambistes qui existent. Par dessus tout, M^{lle} Théora a tenu la salle entière dans l'admiration, non sans émotion, lorsqu'elle est montée deux fois sur une corde allant du sol à la toiture sous une inclinaison de 45° environ. Sa descente vertigineuse en se laissant glisser sur les pieds, du haut en bas de l'édifice, a soulevé des bravos frénétiques. C'est l'exercice le plus audacieux qui ait été vu jusqu'à ce jour. Ce numéro seul mérite la peine de se déranger.

L'« Auguste » ou plutôt les Auguste, sont désopilants. Et le ballet: pas banal du tout le ballet des « Ribaudes! » — orientales, s. v. p.

N'oublions pas le saut périlleux à cheval, très hardiment exécuté par un Loyal, nom de race.

Miss Jenny, que le programme appelle la meilleure écuyère des cirques européens, ne ment pas à cette qualification. Cette artiste a fait l'admiration de nos Saumuriens, qui l'ont rappelée plusieurs fois.

Nous oublions certainement quelques numéros du programme qui est des plus chargés; mais nous aurons l'occasion d'y revenir. Ce n'est pas en une ou deux soirées qu'on peut voir et juger pareil personnel, et nous espérons bien que le public qui a déjà, à plusieurs reprises, envahi l'immense loge de M. Plège, ne manquera pas d'y retourner pour faire la connaissance complète des artistes et des nombreux exercices, variés chaque jour.

TRIBUNAUX

LA RESPONSABILITÉ DES DIRECTEURS DE JOURNAUX

La chambre des appels correctionnels d'Angers vient de statuer sur une question de droit qui a donné lieu, il y a quelques mois, à de nombreuses controverses.

Il s'agissait d'un directeur de journal mis en cause uniquement à raison de sa qualité par un plaideur se plaignant d'avoir été diffamé dans un article du journal.

Le tribunal de première instance avait, conformément à la jurisprudence des magistrats parisiens en matière de responsabilité des directeurs de journaux, condamné le directeur du journal. Sur appel, la chambre des appels de police correctionnelle d'Angers, présidée par M. Chudeau, après les plaidoiries de M^e Clunet et Périller, du barreau de Paris, a rendu un arrêt infirmatif dont voici les attendus importants:

« Attendu que, si les directeurs ou rédacteurs en chefs des journaux peuvent être déclarés complices, c'est à la condition expresse que leur participation aux délits résulte de preuves certaines et non d'une vague présomption tirée de leur autorité de fait;

» Attendu, dans l'espèce, qu'aucune preuve

de cette participation du directeur aux délits reprochés n'a été rapportée contre lui;

» Qu'il y a lieu d'infirmar le jugement en ce qui le concerne... »

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 11 décembre 1892.

La Bourse reste en grande fermeté malgré les réalisations qui ont toujours lieu après une période de hausse. Le 3 0/0, dont le coupon sera détaché le 16 courant, reste à 100.10 et le 4 1/2 à 103.45.

Les bonnes dispositions du marché profitent à la Rente Italienne qui progresse à 93.80.

L'Extérieure s'inscrit à 64 13/16.

Le Portugais reste offert à 22 1/2.

L'action de la Banque de France est faiblement tenue à 3,860.

Le Crédit Foncier est très ferme à 4,080 fr. On annonce de source autorisée que l'acompte de dividende sera de 30 fr. comme les années précédentes.

L'action de la Banque de Paris se maintient à 688 fr. D'après l'amélioration des valeurs du portefeuille, on estime que le dividende sera plus élevé que celui de 1891.

La Société Générale conserve le cours de 480.50. A ce cours étant donné le dividende de 13.02 ce titre est capitalisé à 5.43 0/0.

Le Crédit Lyonnais se maintient à 783 fr.

L'obligation 5 0/0 Immeubles de France qui est remboursable à 400 fr. cote 398 fr.

L'obligation 3 0/0 des chemins de fer Rock-Island-Péoria et Saint-Louis sur laquelle il sera détaché en janvier un coupon semestriel qui se paie en or, est très faveur au cours de 496.25. La longueur de la ligne en exploitation actuellement est de 112 kilomètres.

Les Chemins Economiques valent 428.50.

Ch. HEYMAN et C^o,
10, rue du Quatre-Septembre, Paris.

Théâtre de Saumur

Bureaux: 8 h. 1/2. — Rideau: 8 h. 1/2.

Directeur: Yves GUILLON

Mercredi 14 décembre 1892

AVEC LE CONCOURS DE

M^{me} GUILLON-TAUFFENBERGER

FAUST

Grand opéra en 5 actes, de MM. Barbier et Michel Carré, musique de GOUNOD.

Au 7^e tableau, LE WALPURGIS, grand divertissement par le corps de ballet.

Place du Chardonnet

A SAUMUR

CIRQUE PLÈGE

Représentation tous les jours.
MATINÉES LES JEUDI ET DIMANCHE

FAITS DIVERS

LES RICHESSES DU CARDINAL LAVIGERIE

Un jour, à Alger, un officier entre dans un bureau de tabac, pour acheter des cigares. L'archevêque vint à passer dans une simple voiture de louage. La marchande saisit l'occasion d'intéresser le beau militaire.

« Voulez-vous voir l'homme le plus riche de l'Algérie? lui dit-elle: Le voilà qui passe.

— Qui est-ce donc?

— C'est l'archevêque d'Alger.

— Comment! il est donc si riche!

— Ah! monsieur, il possède toutes les terres qui se trouvent des deux côtés du chemin de fer, depuis Alger jusqu'à Oran.

— C'est beaucoup, repris l'officier.

— Mais, monsieur, ce n'est pas tout: il est aussi propriétaire de tous les bateaux à vapeur qui sont dans le port.

— Mais je croyais que ces bateaux appartaient à des Compagnies bien connues: Messageries maritimes, Valéry, Touache?

— Oui, ils en portent le nom; mais, au fond, ils sont à l'archevêque.

— Et que peut-il faire de tant d'argent?

— Mais il s'en sert pour enrichir sa famille.

— Oh! pour le coup, madame, je puis vous assurer le contraire. Je suis le propre frère de l'archevêque, et jamais, je vous l'affirme, il n'a rien donné à aucun des siens. »

Le Musée des Familles (58^e année), paraissant deux fois par mois, publiée dans son numéro du 1^{er} décembre 1892:

L'attaque du Moulin, par Emile Zola. — Les Enfants de Grand-Pierre, par Eug. Muller. — Bauc perfectionnée, par L. Ginos. — La Femme et l'Université, par Léo Claretie. — L'Héritage d'Orion, par Louise Mussat. — Gaietés du mois, par Willy. — Science en famille, par L. Balthazard. — La balle d'or, par Etienne Marcel. — La fièvre verte, par H. Bornier. — Les Ages de l'Homme. — Mosaïque, par Eug. Muller.

Illustrations par E. Bayard, F. Lix, L. Ginos, J. Geoffroy, F. Régamey, Alb. Guillaume, J. P. Laurens, Gaillard, etc., etc., et d'après de vieilles estampes.

Prix d'abonnement: Paris, un an 44 fr.; Départements, 46 francs; à la Librairie CH. DELAGRANGE, 45, rue Soufflot, Paris.

LE MONDE ILLUSTRÉ

43, QUAI VOLTAIRE, PARIS.

Sommaire du numéro du 10 décembre 1892

GRAVURES

Portraits: Les nouveaux ministres: M. Ribot, président du Conseil. — M. Siegfried, ministre du Commerce. — M. Ch. Dupuy, ministre de l'Instruction publique.

ALGER: Funérailles du cardinal Lavigerie. — Exposition du corps dans la nef de la Cathédrale. — La sortie de la cathédrale. Transport du corps à bord du *Cosmao*. — La mission des Touaregs, s'embarquant pour l'excursion à Matifou. — Chef Touareg. — Touareg en tenue de combat.

BEAUX-ARTS: La femme du Pêcheur, tableau de M. Deyrolle.

THÉÂTRE ILLUSTRÉ; Palais-Royal: Le système Ribadier.

DÉPARTEMENTS; Seine-et-Marne: Les bateaux en chemin de fer. — Transbordement des bateaux du canal de l'Oureq à la Marne, à Beauval, près Meaux.

PUBLICATIONS ILLUSTRÉES: Les Iles oubliées, par M. G. Vuillier.

MARINE: Les embarcations électriques: Le Petit Bob, dans le port du Commerce, à Cherbourg.

TEXTE

CHRONIQUES: Le Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Théâtres, par H. Lemaire. — Musique, par A. Boisard. — Variété: Ce qui sera, par G. Lenôtre. — Chronique du Sport, par Archiduc. — Optique du vêtement, par G. Tomel. — Les Iles oubliées, par G. Vuillier.

Explication des gravures, Echees, Rébus, Récréations de la famille, Bibliographie, Revue comique, etc., etc.

Nouvelle en cours de publication: Le catéchisme de mon oncle, par M. Fouéan.

En supplément: Mathilde Laroche, roman de J. Berr de Turique; — Illustrations de Marold.

Le numéro: 50 centimes.

MAGASIN PITTORESQUE

JOURNAL ILLUSTRÉ BI-MENSUEL

Jouvet et C^o, 5, rue Palatine, Paris.

Paris, un an, 10 fr. — Départements, 12 fr. Union postale, 13 fr.

Sommaire du 30 novembre 1892

Les délices de la Maternité, estampe de Moreau-le-Jeune (1 grav.), M. Edouard Rollet. — Tennyson (1 grav.), M. G. Labadie-Lagrave. — Comment on fait un cigare (4 grav.), M. Emmanuel Ratoin. — L'azote de l'air et les végétaux (suite et fin), M. Ch.-Er. Guignet. — Etienne et Lucas Baumgartner ou l'autel des Baumgartner (2 grav.), M. A. P. — Au pays des diamants. — Le cheval dans l'art, suite (3 grav.), M. le colonel E. Duhoussat. — Devant un melon, nouvelle (2 grav.), M. Adolphe Aderer. — Les noms des bâtiments de guerre, M. B. Leronx. — Prestidigitation dévoilée, le café improvisé (2 grav.), M. Dickson.

ÉPICERIE CENTRALE

Rue Saint-Jean.

Pâtés de foies gras et Gibiers truffés des premières marques

Pâtés de foies gras truffés, terrine n ^o 14	1.75
— — — — — n ^o 12	3.00
— — — — — n ^o 10	4.25
— — — — — n ^o 9	5.50
— — — — — n ^o 8	7.25
— — — — — n ^o 7	10.50
— — — — — n ^o 6	14.00

Foies gras au naturel, de 4.50 à 4.75	
Pâtés de foies gras de Canards, n ^o 10	4.25
Pâtés de foies gras truffés de Canards, n ^o 12	3.25
Mauviettes désossées, truffées et farcies aux foies gras	3.50
Pâtés d'Alouettes, depuis 1 fr. 25 jusqu'à 5 fr. 50	
Pâtés de Grives, de Faisan, de Bécasse, de St-Hubert, depuis 2 fr. 60 à 5 fr. 50	

PÂTÉS EN CROUTE SUR DEMANDE EN 24 HEURES

Truffes brossées sur choix, depuis 1 fr. la boîte.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 42.

Séparation de Biens

D'un jugement par défaut rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le 8 décembre 1892, lequel sera enregistré en temps voulu ;

Aux requête, poursuite et diligence de M^{me} Félicie Chotard, épouse du sieur Ernest Gasnier, ladite dame marchande de journaux, demeurant à Saumur, place de la Bilange,

Contre le sieur Ernest Gasnier, ci-devant marchand de journaux à Saumur, actuellement sans domicile ni résidence connus en France,

Il appert que : M^{me} Gasnier-Chotard a été déclarée séparée quant aux biens d'avec le sieur son mari.

Pour extrait, rédigé par l'avoué soussigné, ayant occupé pour la demanderesse sur sa demande.

A Saumur, le 12 décembre 1892.
V. LE RAY.

A CEDER

DE SUITE

Un Atelier de Sellerie et Bourrellerie

Situé à St-Hilaire-St-Florent

Exploité actuellement par M. Ruesche

S'adresser, pour traiter, audit

M. RUESCHE, ou à M. L. PROUST,

arbitre de commerce à Saumur.

Atelier de Serrurerie

Ancienne Maison

JOUSSELIN ET RENAUDINEAU

J. JOREAU

Successeur

44, Rue des Capucins, Saumur.

UN HOMME marié demande une place de garde de propriété et de château.

S'adresser à M. LAMICHE-MATIGNON, à Soulanges.

A LA VILLE DE PARIS

On demande un Apprenti.



ON DEMANDE, à SAUMUR,

Ouvrier Relieur.

S'adresser, 5, pl. du Marché-Noir.

A VENDRE

Un Dictionnaire

DE LITRE

4 Volumes et un supplément reliés

S'adresser au bureau du journal.

Hôtel Restaurant des TROIS-ANCRÉS

A. LIGNAIS

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable, à 2 fr. 25 et 2 fr. 50. — Excellents vins rouges et blancs.

Salles, Salons et Cabinets particuliers.

Déjeuners et Diners à la carte et à prix fixe, depuis 1 fr. 50 et 2 fr. Pension depuis 60 fr.

Service individuel ou en groupe à toute heure

Diners en ville sur commande. — Banquets et Noces. — Prix modérés.

N.-B. — Tripes à la mode de Caen, le Samedi et le Dimanche.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

GRANDE ÉPICERIE PARISIENNE

89, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans

IMBERT FILS

Fromages extra		Saucissons de Lyon, d'Arles et de Lorraine	
Camembert, double crème,	0,60	Saucisses fumées, 2 pour	0,25
Brie, véritable, 1/2 kil.	1,40	Poitrine fumée, 1/2 kil.	1,40
Gruyère, extra,	0,85	Jambon désossé roulé,	1,50
— Emmenthal, —	1,20	Pâtés de foies gras truffés, de Strasbourg et de Ruffec,	
Port-Salut, de la Trappe,	1,50	1,75; 2,75; 3,75; 5 et 8 fr.	
Roquefort,	1,60	Crème de foies gras pour Sandwichs	
Hollandaise pâte grasse,	1,10	la boîte 1,10 et 2,25	
Choucroute de Strasbourg,	2,00		

Pâtés truffés : Alouettes, Bécasses, Grives, Perdreaux, Lièvre, la terrine, 2,75, 3,75 et 5 fr.

Gâteaux Lorientais, 60, 1,20 et 1,50

Pianos, Musique, Instruments

Maison G. FISCHER, fondée à Saumur en 1846

PILLET-BERSOULLÉ

Successeur, Élève de Pleyel, Wolff et C^{ie}

SAUMUR 1891, GRAND PRIX, MÉDAILLE D'OR

Fournisseur AUTORISÉ de l'École de Cavalerie

ACCORDS, RÉPARATIONS, ÉCHANGES ET LOCATIONS

Pianos, Harmoniums, Violons, Violoncelles neufs et d'occasion

INSTRUMENTS EN CUIVRE ET EN BOIS ET ACCESSOIRES DE MUSIQUE de toutes sortes

La maison GARANTIT toutes les réparations dont elle se charge.

700 Partitions et choix considérable de Morceaux à l'abonnement

Pas de CREDIT LIQUIDATION Pas de condition

AU GRAND BAZAR

Tenu par DAVEAU, Doreur

Rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17

SAUMUR

Etreennes 1893

A l'approche de nouvel An, cette Maison rappelle à sa clientèle que c'est

La dernière année

qu'elle tiendra les Jouets, Objets d'Art et de Fantaisie convenables pour Etreennes. En conséquence, ces marchandises seront données

A N'IMPORTE QUEL PRIX

afin d'en décharger les Magasins; c'est donc dans cette Maison que l'on trouvera

de Véritables Occasions!

du Véritable Bon Marché!

Aux nombreux et fidèles clients de ses Ateliers des Dorure et d'Encadrements, M. DAVEAU fait connaître qu'il s'est adjoint un ancien patron d'une maison de dorure d'Angers, ce qui lui permet de garantir la promptitude et le bon soin dans ses travaux de

DORURE ET D'ENCADREMENTS

Dans les 24 heures on ne changera les Marchandises qui ne plairont plus.

Dans les 24 heures on remboursera les Marchandises qui ne plairont plus.

SAISON D'HIVER

MAISON CREMIEUX

TAILLEUR

27, Rue d'Orléans, 27, Saumur

Exposition et Mise en Vente des Nouveautés de la Saison d'Hiver pour Pantalon, Costume complet, et Pardessus

Livraison Rapide. — COUPE RÉPUTÉE SANS RIVALE — Livraison Rapide.

Beaux choix de Costumes complets 35 fr. sur mesure